

Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de BASLIEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2024

Date de la convocation : 17 octobre 2024

Date d'affichage : 31 octobre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël, COLA Bruno.

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 11/09/2024 (pièce jointe à la présente),
- 2- ONF : Exploitation parcelle 16 de deux érables,
- 3- Préjudice parcelle 29 - lot 2 : billon de chêne,
- 4- Préjudice parcelle 29 - lot 1 : billon de charme,
- 5- Nomination des garants pour les forêts,
- 6- CLECT : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- 7- Marché de prestations MMD54 et devis correspondant,
- 8- DEGIS : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont fosse du blanc
- 9- Encaissement d'un chèque de 500€ des Amis du Nanhol
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

ENTZINGER Stéphane se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 11/09/2024 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1 (CANDELA-NICHIL Annick)

A la majorité, le conseil valide le procès-verbal de la séance du 11/09/2024.

Point 2 : ONF : Exploitation parcelle 16 de deux érables

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ainsi que M. SOBLET et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice (parcelle 16).

Exploitation de bois pour travaux sur le Pont

Unités de gestion n°16

Exploitation de deux érables sycomore de 25 centimètres de diamètre, pour permettre le bon déroulement des travaux de rénovation sur le pont. La commune laisse les bois sur parcelle, et ne les délivre pas.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise l'exploitation des deux érables sycomore de 25 centimètres de diamètre pour permettre le bon déroulement des travaux de rénovation sur le pont.

Point 3 : Préjudice parcelle 29 – lot 2 : billon de chêne

Le Maire informe que durant la saison de coupe de bois de cette année, l'affouagiste qui s'était vu attribué le lot numéro 2 a coupé un billon de chêne. Montant du préjudice décidé par l'ONF : 230€.

L'affouagiste a donné pour encaissement un chèque du même montant.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise l'encaissement du chèque de 230€.

Point 4 : Préjudice parcelle 29 – lot 1 : billon de charme

Le Maire informe que durant la saison de coupe de bois de cette année, l'affouagiste qui s'était vu attribué le lot numéro 1 a coupé un billon de charme. Montant du préjudice décidé par l'ONF : 37€.

La commune est en attente du règlement de l'affouagiste.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise la demande de versement du préjudice à l'affouagiste du lot 1.

Point 5 : Nomination des garants pour les forêts

Le Maire informe qu'il convient de nommer des garants pour l'affouage. Il rappelle le rôle qu'auront ces derniers :

La mission des garants de l'affouage recouvre à la fois l'estimation de la coupe, la répartition des lots entre bénéficiaires, et la surveillance de la bonne exécution de l'affouage (*Cass., 21 mars 1996, n° 94-11750*).

Après divers échanges, M. le Maire propose de nommer M. BOTTEGA Jean-Claude, Mme POULAYON Angélique et M. SOBLET Philippe garants des forêts.

Le conseil passe au vote.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1 (RICHY Georges)

A la majorité, le conseil décide de nommer M. BOTTEGA Jean-Paul, Mme POULAYON Angélique & M. SOBLET Philippe garants des forêts.

Point 6 : CLECT : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Après avoir joint le rapport de la CLECT de la communauté de commune T2L, le Maire informe qu'il est nécessaire d'approuver ce dernier.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil approuve le rapport de la CLECT.

Point 7 : Marché de prestation MMD54 et devis correspondant

Le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été réalisé auprès de MMD54 pour un marché de prestations afin de rénover le pont du fossé du blanc pain (menant à la Nécropole). Il annonce le montant du devis à 6219,60€ TTC et explique le déroulement de l'assistance à la maîtrise d'œuvre. Il informe aussi le conseil municipal qu'une demande de subventions pourra être faite pour l'année 2025.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer le devis de MMD54 correspondant à la rénovation du pont fossé du blanc pain.

Point 8 : DEGIS : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont fosse du blanc pain

Le Maire informe que pour faire suite au dernier point abordé, il a été réalisé un devis pour la maîtrise d'œuvre de la réfection du pont du fossé du blanc pain par l'entreprise DEGIS, qui s'occupera de la partie technique et travaux, même entreprise qui conduit déjà les travaux sur la réfection actuelle des deux ponts du Nanhoh.

Pour rappel, l'assistance à la maîtrise d'œuvre permet l'étude et la conception du projet, la réalisation de son cahier des charges pour la consultation des entreprises, l'analyse des offres reçues, le suivi de l'exécution des travaux ainsi que la tenue d'une réunion hebdomadaire (comme actuellement tous les jeudis pour les deux ponts du Nanhoh), la coordination des travaux, la vérification de la bonne exécution, l'assistance à la réception des travaux etc.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer le devis de DEGIS correspondant à la rénovation du pont fossé du blanc pain.

Point 9 : Encaissement d'un chèque de 500€ de Les Amis du Nanhol

A la suite de la brocante qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2024, l'association Les Amis du Nanhol donne un chèque de 500€ à la commune.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise l'encaissement du chèque de 500€ de l'association Les Amis du Nanhol.

Informations et questions diverses :

- M. le Maire informe le conseil d'avoir pris connaissance d'une notification de la direction des collectivités locales et de la citoyenneté concernant le FPIC 2024 (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Le montant reversé à la commune sera de 9045€. Concernant la répartition dérogatoire du FPIC adoptée par la Communauté de communes (T2L), chaque commune membre devait délibérer et accepter la délibération prise par la T2L. La commune d'Allondrelle-La-Malmaison ayant rejeté la proposition de répartition, il n'est donc plus utile que les conseils municipaux se prononcent. Il n'y aura pas de fond de solidarité installé dès cette année.
- L'Urssaf a effectué un contrôle pour l'année 2022. Les faits constatés : La commune de Baslieux avait engagé en qualité de régisseur Mme COMMITO Géraldine, agente non titularisée de la fonction publique. A ce titre, l'intéressée a perçu un « traitement de base forfaitaire » de 121,59€. Ce traitement a été exclu de l'assiette des cotisations sociales, sauf CSG/CRDS. L'URSSAF a procédé à la régularisation : la commune devra reverser le montant de 52,71€. De même pour le VTC (valeur 799€) offert à M. Patrick THOMAS à l'occasion de son départ en retraite. Le seuil de franchise étant dépassé (799€ supérieurs à 171€), la commune devra reverser la somme de 76,15€.
- M. le Maire informe le conseil que M. Frédéric WEBER, député de Meurthe et Moselle, souhaite rencontrer l'équipe municipale. Un rendez-vous devrait être pris courant novembre.
- M. le Maire informe le conseil que le calendrier de chasse a été affiché. Pour information, seul le dimanche sera chassé. Si l'ACCA de Baslieux envisageait de chasser un samedi, une affiche au panneau de la mairie l'indiquera.
- M. le Maire informe le conseil du courrier reçu par la sous-préfecture suite à la missive envoyée par M. Jacob Jean-Marie pour la destruction des ponts en pierre. Extrait de la lettre : « les ponts présentaient un risque structurel d'effondrement. Il en résultait un

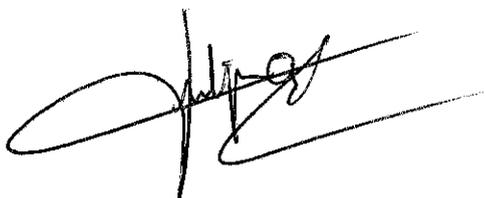
danger pour les personnes et un risque d'obstruction du cours d'eau du Nanhol en cas d'effondrement total. Soyez assuré que plusieurs solutions ont été imaginées, en lien avec mes services, sans toutefois pouvoir parvenir à un équilibre économiquement supportable pour la commune... ».

- M. le Maire informe le conseil qu'il est convié à un dîner le mardi 19 novembre 2024 à 19h30 dans le Pavillon de l'Orangerie à Paris. Invitation des sénateurs suite à la 106^{ème} édition du Congrès des Maires.
- Au niveau du dysfonctionnement des lampadaires aussi bien au village qu'aux Cités, M. le Maire informe le conseil que le souci proviendrait d'une pièce défectueuse qui commande l'ensemble des luminaires de la T2L.
- Le mardi 22 octobre 2024, suite à des travaux sur le réseau électrique, il y a plusieurs coupures au niveau des Cités. M. le Maire informe le conseil que le mail reçu à la mairie mentionnait uniquement la commune de Doncourt Les Longuyon !
- Au niveau des écoles, M. le Maire informe le conseil qu'un conseil d'école est prévu le jeudi 7 novembre à 17h dans les locaux de l'école George Sand à Morfontaine. Concernant l'association Timéléon, administrativement, la structure sera définitivement fermée suite à l'assemblée générale prévue en novembre. Dissolution obligatoire afin que le personnel licencié puisse percevoir les indemnités de licenciement.
- M. le Maire informe le conseil que le personnel communal est invité à une visite médicale le jeudi 14 novembre dans les locaux de la commune.
- M. Denis RITTER a présenté le devis concernant la rénovation de l'entrée de l'ancien cimetière pour un montant de 4350,00€ HT (4785,00€ TTC) ; M. le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention DTER sera effectuée.
- M. le Maire informe le conseil que la route de Pierrepont sera fermée du 12 novembre 2024 au 22 novembre 2024 suite à des travaux d'abattage.
- M. le Maire informe le conseil du souci rencontré avec M. Thierry SMOLINSKI qui a effectué des travaux sur le domaine public. A l'unanimité, le conseil n'autorise pas la pose de la bordure métallique et cailloux déposés, l'ensemble doit être retiré.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu de la T2L un courrier afin de savoir si la commune avait un terrain à proposer pour la construction d'un refuge-fourrière, pension pour animaux sur le PAYS-Haut.
- M. le Maire informe le conseil qu'un nid de frelons asiatiques a été identifié dans un verger d'un particulier. La T2L a communiqué le nom de deux structures pour détruire les nids : Phil entreprise de désinsectisation (06 19 13 58 22 centaure1312@gmail.com) ; autrement l'entreprise JBN de Briey (jf.budny@orange.fr 03 82 46 37 26).
- Concernant la rénovation des ponts, M. le Maire informe le conseil qu'une réunion de chantier est prévue chaque jeudi à 10h et qu'il est possible de venir suivre le suivi des travaux. Le maximum sera fait pour récupérer et utiliser les pierres des ponts détruits.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition de devis de la société MTP54 pour la pose d'un étrier de protection du coffret électrique posé par INEDIS à proximité de la salle polyvalente. Le montant : 1300,60€ TTC. La proposition a été rejetée et des grosses pierres seront déposées de part et d'autre du boîtier pour le protéger.
- M. le Maire informe le conseil que le dossier concernant la mise en sécurité de la salle polyvalente est en cours d'être finalisé.

- M. le Maire informe le conseil que Tanguy et René ont entrepris le nettoyage des caniveaux aux Cités.
- M. Raymond KLEIN, premier adjoint, a demandé s'il était envisageable de rémunérer René LINDER qui seconde Tanguy au quotidien. M. le Maire informe le conseil qu'il va faire le nécessaire auprès du centre de gestion et de la Trésorerie afin de savoir s'il serait possible de créer un poste à temps partiel et dans quelle limite ! Si poste il y a, une délibération sera nécessaire.
- Au niveau des manifestations à venir, Dalila AKIL a rappelé les dates et initiatives prévues : le jeudi 31 octobre : soirée Halloween à la salle polyvalente dont une partie de la recette sera reversée à Octobre Rose (complet) ; le 11 novembre : commémoration de l'Armistice à 11h ; dimanche 17 novembre à 15h : pièce de Théâtre « La Maire veille » ; dimanche 1^{er} décembre à partir de 13h30 : défilé de Saint Nicolas ; dimanche 8 décembre à partir de 10h : marché de Noël à la salle polyvalente avec la distribution des colis pour les anciens; samedi 14 décembre à 18h : vœux du maire à la salle polyvalente; vendredi 20 décembre : à l'initiative des Amis du Nanhol, fin d'après-midi festive au cœur du village pour fêter Noël.
- Questions du public :
- Mme Pascale CANDELA-NICHIL a indiqué qu'un chemin limitant les forêts de Baslieux et Bazailles était abîmé. M. le Maire a répondu qu'il ferait le point avec M. CRUNEL, agent ONF.
- M. Patrick THOMAS souhaite que les abréviations (MMD54, etc.) citées lors du conseil soient expliquées pour une meilleure compréhension.
- Mme Pascale CANDELA-NICHIL a souligné la difficulté d'accéder aux différents postes de chasse suite aux travaux effectués actuellement sur les ponts.
- Mme Pascale CANDELA-NICHIL a rappelé que le grillage de la station du captage d'eau en haut de la côte de Boismont était détérioré. M. le Maire a répondu que le SIEP était déjà au courant et que les travaux sont sur la liste de leur programme de travaux.

La séance est levée à 21h30.

ENTZINGER Stéphane
Secrétaire de séance



MULDER Daniel
Maire

